

La Gazette des Comores

*Paraît tous
les jours sauf
les week-end*

Quotidien Indépendant d'Informations Générales

19^{ème} année - N° 3309 - Jeudi 03 Janvier 2019 - Prix : 200 Fc

ELECTIONS ANTICIPÉES DE 2019

Salim Saadi officialise sa candidature



Salim Saadi dévoile sa candidature à la présidentielle 2019.

POLITIQUE

Le Ridja tourne le dos à la mouvance présidentielle

LIRE PAGE 3

Visitez le site de la Gazette
www.lagazettedescomores.com

Prières aux heures officielles Du 1er au 05 Janvier 2019

Lever du soleil:
05h 46mn
Coucher du soleil:
18h 35mn

Fajr : 04h 33mn
Dhouhr : 12h 14mn
Ansr : 15h 50mn
Maghrib: 18h 38mn
Incha: 19h 52mn



VŒUX DU CHEF DE L'ÉTAT POUR 2019

Le président Azali assure une réponse appropriée aux responsables des graves incidents d'Icôni

Le président de la République a présenté à la nation ses vœux pour l'année 2019. Une année qui a été marquée par des événements tragiques qui ont choqué la nation comorienne comme la session de la Cour de Sûreté de l'Etat ou bien les événements malheureux d'Icôni.

Le chef de l'Etat a présenté lundi dernier ses vœux à la nation pour l'année 2019. C'était l'occasion pour le président Azali Assoumani de revenir sur les événements qui ont marqué l'année 2018. Il a tout d'abord commencé par les procès de la Cour de Sûreté de l'Etat qui a siégé pour juger les différentes affaires qui relèvent de sa compétence, survenues au cours de cette même année. « Beaucoup de bruit a été fait autour des sanctions sévères, infligées aux prévenus. Mais nous ne devons pas perdre de vue qu'il s'agissait d'actes d'une gravité extrême et inédits dans l'histoire récente de notre pays, déclare le président Azali Assoumani. Nous devons ainsi rendre grâce à Allah, qui nous a épargné des conséquences

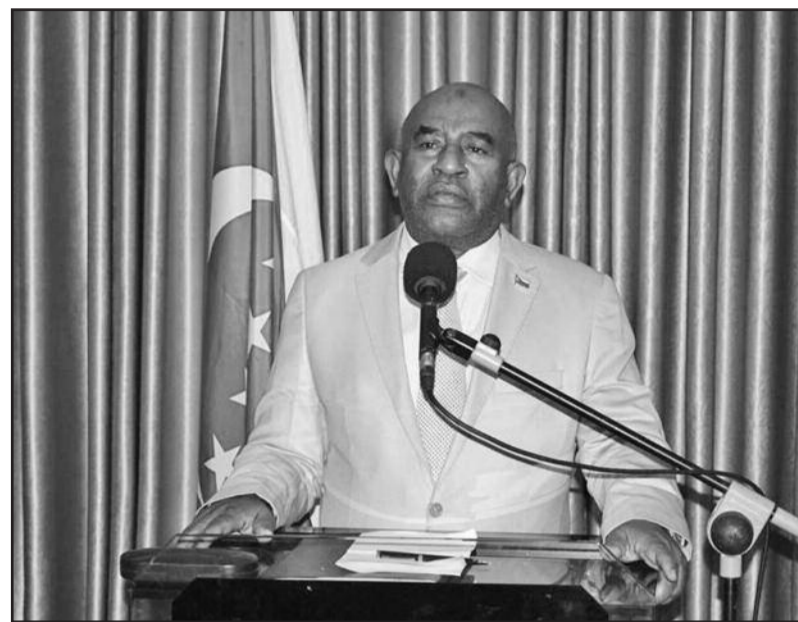
graves et autrement plus lourdes, pour les personnes ciblées et pour le pays tout entier, si les personnes contre qui ces peines ont été prononcées, avaient réussi leur forfaiture ». Le chef de l'Etat a montré que toutes les mesures seront prises pour qu'à la suite de ces procès, l'apaisement, la sérénité et la concorde, règnent dans le pays.

Le président de la République est revenu sur les malheureux événements d'Icôni. Azali Assoumani dit regretter cet événement malheureux et adresse ses sincères condoléances à la famille du regretté Ahamada Said. « Je partage leur douleur ainsi que l'affliction qui affecte les blessés et les leurs. Je remercie les responsables de l'Etat pour les mesures rapides, prises en faveur des blessés ainsi que les notables, les cadres et les élus locaux de la ville d'Icôni, pour la dignité et la sagesse avec lesquelles, ils ont géré jusqu'ici, en collaboration avec les autorités, cette situation difficile », avance-t-il, tout en garantissant que toute la lumière sera faite sur les causes de cette affaire, en amont et en aval. « Je voudrais ainsi leur assurer, qu'une réponse appro-

priée sera donnée par l'Etat, aux responsables de ces graves incidents qui ont entraîné la mort de ce jeune et causé tant de blessés », ajoute-t-il.

En ce jour de présentation des vœux de nouvel an, le chef de l'Etat est revenu sur réalisations du gouvernement en 2018. Ainsi, écoulée a également été, après l'année de l'énergie, celle du lancement des chantiers des infrastructures hospitalières, routières, portuaires et aéroportuaires. « Le Gouvernement a continué, en 2018, à assurer le versement régulier des salaires des agents de l'Etat, sans aucune aide extérieure », lance le chef de l'Etat. Le président de la République a saisi l'occasion de la présentation des vœux du nouvel an à la Nation pour annoncer encore une fois la convocation du collège électoral pour des élections présidentielles et des gouverneurs des îles le 24 mars prochain.

« Au vu de ce qui précède, 2019 sera alors une année charnière, une année cruciale, celle du choix du peuple comorien. En effet, en mars et avril prochains, les électrices et électeurs comoriens, sont appelés à élire le prochain Président de



l'Union des Comores et les Gouverneurs des îles, ceux en qui ils placeront leur confiance, pour les cinq prochaines années, conformément à la constitution révisée du 30 juillet dernier, avance le président Azali. Ils seront appelés à choisir ceux qui sont à même de renouveler notre vie politique, transformer en profondeur notre pays, de l'école de nos enfants, au travail de l'ensemble

de nos concitoyens et au quotidien de tout le monde ». Le locataire de Beit Salam souhaite que l'année 2019 soit une année d'apaisement, de concorde et d'union, de vision pour les Comores et la Nation doit le prouver lors des élections qui s'annoncent en mars et avril prochains.

Ibnou M. Abdou

RÉTROSPECTIVE / ENVIRONNEMENT

Biodiversité, changement climatique dans un Petit Etat Insulaire en Développement (Peid)

L'année 2018 a vu passer deux grandes conférences internationales sur l'environnement. Il s'agit en l'occurrence de la quatorzième conférence sur la biodiversité et la vingt quatrième sur le changement climatique. Qu'en est-il concrètement à notre niveau ?

Il faut noter que, bien avant le sommet de Rio sur l'Environnement (Brésil) en 1992, les Comores au travers des associations Ulanga se sont engagées dans la préservation de l'Environnement. Quelques décennies après les questions environnementales sont devenues des sujets communs au sein de l'Opinion. Cependant le problème reste la mise en œuvre des différentes recommandations issues des différentes conférences, ateliers et autres séminaires.

En effet, chaque jour la dégradation de la biodiversité et des écosystèmes est concrète et visible, et ce malgré l'important travail de sensibilisation qui a été mené. Des politiques de protection de la nature ont été mises en place, avec des instruments désormais éprouvés avec l'appui du Système des Nations-Unies dans notre pays.

Notre pays possède une stratégie

sur la biodiversité qui vise à ce que « d'ici à 2030, assurer la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité, afin d'exaucer les aspirations légitimes du peuple comorien, à une vie digne, dans un monde en mutations, et en proie à des bouleversements sans précédent, dans l'histoire de l'Humanité ». On rappellera par ailleurs que lors de sa dernière session de l'année, l'Assemblée de l'Union a adopté à l'unanimité le projet de loi portant sur le système

national des aires protégées.

En ce qui a trait aux changements climatiques, les Comores à l'instar de beaucoup de petits états insulaires en développement ne sont pas considérés comme un émetteur de gaz à effet de serre. Il n'en demeure pas moins que nous avons l'obligation de prendre en compte tous les aspects liés à cette problématique.

Nos pays sont appelés à réfléchir sur les mesures d'adaptation possi-

bles pour faire face aux changements climatiques. Il faut savoir que le processus d'adaptation n'est pas nouveau mais c'est l'idée d'intégrer le risque climatique futur dans l'élaboration des politiques qui est nouvelle.

Même si on ne dit pas que les mesures d'adaptation auront les effets escomptés, elles peuvent cependant constituer une première réponse pour des pays qui sont comme les petites îles aux avant-postes de ce combat planétaire.

La question relative au changement climatique semble pour l'heure une donnée qui n'est pas suffisamment inscrite dans la problématique du développement des îles de la lune. Et pourtant des études et un travail important ont été menés dans le pays.

Ce n'est un secret pour personne que nos pays sont particulièrement vulnérables dans la mesure où nos économies dépendent dans une large

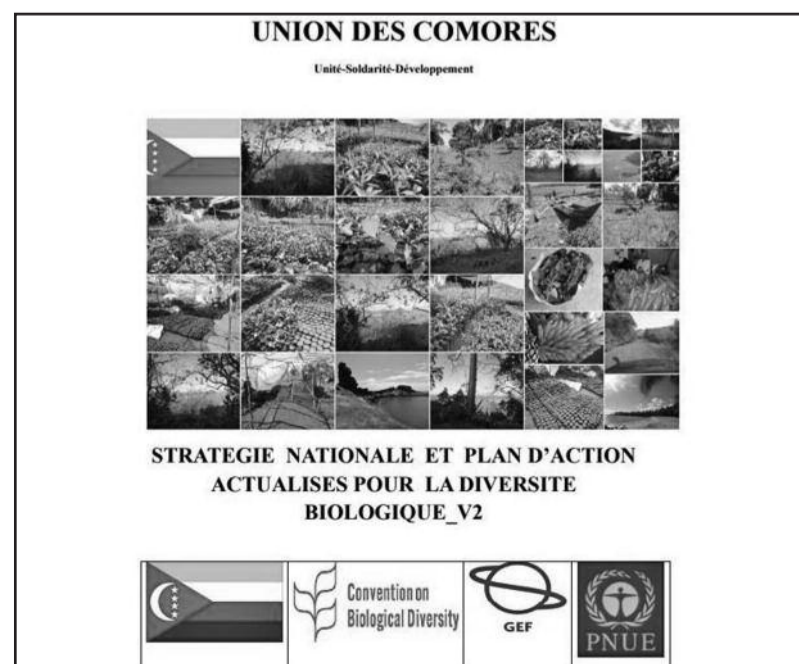
mesure des ressources naturelles sensibles au climat.

C'est dans cette optique que nos pays doivent intégrer l'adaptation aux changements climatiques dans toutes leurs politiques et priorités de développement pour essayer de réduire leur vulnérabilité et le coût de l'adaptation.

La dispersion des efforts n'est plus de mise au moment où l'on assiste à une crise financière qui risque de réduire les efforts des bailleurs de fonds envers cette question cruciale pour l'avenir de la planète toute entière.

Les Comores, en tant que Petit Etat Insulaire en Développement (Peid) doivent prendre la mesure du combat qui doit être mené pour que les résolutions qui sont prises au sein des instances internationales soient traduites en actes.

Mmagaza



Hassan Mohamed Djalim présente ses meilleurs vœux de bonne santé, de bonheur, de réussite et de prospérité pour le président Azali Assoumani et à la première dame, Ambari Azali. Que l'année 2019 soit meilleure que 2018.

ELECTIONS ANTICIPÉES DE 2019

Salim Saadi officialise sa candidature

46 ans, Salim Saadi, est le 1er comorien à annoncer officiellement sa candidature devant la presse. Au cours d'une conférence de presse, ce natif de Ntsoudjini dévoile, en présence de son futur directeur de cabinet les grandes lignes de son programme pour battre campagne.

Lundi dernier, Salim Saadi, candidat malheureux aux élections présidentielles de 2016 a annoncé officiellement sa candidature aux élections présidentielles de mars 2019. Sa candidature

a été décidée le 12 novembre dernier à Paris suite à un congrès de son parti. Devant la presse, Salim Saadi a présenté son programme phare composé de 10 points qui tournent autour de l'emploi, la culture, le sport, l'éducation et autres. Le président du parti Al-Qamar et du mouvement « en Avant », promet le retour immédiat à l'ordre constitutionnel dès qu'il est élu à la magistrature suprême du pays. « Une fois à Beit Salam, je vais rétablir la cour constitutionnelle mais aussi préserver l'autonomie des îles », déclare Salim Saadi.

Au cours de ce face à face avec les journalistes, ce candidat malheureux aux présidentielles de 2016 promet de remettre le pouvoir à un natif d'Anjouan en 2021 puisque « c'est leur tour », et 2026 à Mohéli avant de retourner à Ngazidja en 2031. Ce père de 6 enfants promet entre autre une justice indépendante, responsable et efficace. D'après lui, il faut redonner à la justice une image digne de ce nom mais aussi renforcer les moyens de l'institution. Salim Saadi songe à créer une école nationale de la magistrature. Et pour lutter contre la corruption,

le futur candidat du parti Al-Qamar s'engage à mettre en place une politique judiciaire spécifique pour ce domaine.

S'agissant du secteur de la santé et les finances publiques, Salim promet de garantir une santé meilleure à la population comorienne. Pour cela, il promet un accès gratuit pour tous aux dispensaires communaux et assure de créer un réseau de pharmacies rurales surtout qu'il y ait une pharmacie publique dans chaque commune. Il s'engage en retour, une fois élu, à auditer la fonction publique en vue

de son assainissement mais aussi rehausser les indices des salaires tout en instaurant les concours administratifs.

Quant aux infrastructures, Salim Saadi promet de réhabiliter les routes nationales mais aussi créer des routes secondaires en partenariat avec les îles. Le jeune candidat promet une sécurisation des recettes de l'Etat et une réduction des salaires des membres du gouvernement et celui du chef de l'Etat.

Ibnou M. Abdou

POLITIQUE

Passes d'armes entre Sounhadj Athoumani et Salim Mahmoud Hafi

Le conseiller du président en charge de la santé s'en est résoluement pris au ministre de l'éducation, Salim Mahmoud Hafi. Celui-ci, réagissant à une interview du premier, lui a conseillé de démissionner. La réponse du Dr, ne s'est pas faite attendre.

Lors d'une conférence de presse tenue le 31 décembre dernier, le conseiller du président en charge de la santé, le Dr Sounhadj a sérieusement attaqué le ministre de l'éducation Mahamoud Salim Hafi. Pour la petite histoire afin d'essayer de comprendre cette passe d'armes entre hommes politiques du même bord, la semaine dernière sur Al-watwan, le Dr Sounhadj avait qualifié le régime de népotique, dit du bilan qu'il était mitigé, sérieusement écorné le principal slogan du président Azali, « un jeune et un emploi » dans sa réalisation. Il n'en fallait pas plus pour que le ministre de l'éducation, réagisse dans les colonnes du même journal le 31 décembre. Il avait notamment fait comprendre concernant le bilan qualifié de mitigé par Sounhadj, que c'était de sa part, une forme de malhonnêteté intellectuelle.

Ni une ni deux, le cardiologue a tellement chargé le membre du gouvernement qu'il est des insultes que nous préférons mettre sous silence. Toujours est-il qu'après avoir dit que Salim Hafi avait échoué, alors qu'il occupait le poste de l'emploi, à mettre en place une vraie politique liée au travail pour en finir avec le chômage des jeunes, il a précisé qu'il soutenait la politique du président, qu'il faisait partie de la mouvance présidentielle mais qu'en aucun cas « je ne peux faire montre de solidarité gouvernementale puisque je n'en suis pas un membre », comme pour taire les critiques qui pouvaient fuser parce que deux personnalités du même bord s'étripent publiquement.

Réagissant aussi au fait que Hafi lui a demandé de démissionner

après sa très virulente sortie la semaine dernière, le Dr Sounhadj a qualifié sa demande de « stupide ». Après s'en être sérieusement pris à Hafi, il n'a, par contre, pas tari d'éloges à l'endroit du secrétaire général du gouvernement, Idaroussi Hamadi, homme fort de ce régime, lequel murmurerait à l'oreille du président, qui selon lui est « très compétent, très qualifié, très actif et mérite nettement mieux que le poste qu'il occupe actuellement ».

Toujours est-il que plein d'assurance, l'enfant de Bimbini a réaffirmé qu'il avait un rôle actif à jouer dans les élections qui se profilaient. « Je crois à l'émergence 2030, j'ai embrassé la vision du président Azali, tout comme les recommanda-

tions issues des assises doivent rapidement être mises en place pour engager les transformations », a-t-il réaffirmé.

Celui qui est candidat à la candidature de la mouvance présidentielle pour l'élection gubernatoriale d'Anjouan a néanmoins affirmé qu'il s'alignerait sur les candidatures qui seront retenues par le congrès des partis soutenant Azali Assoumani.

Pour sa part, Houmed Msaidie, leader du Radhi, qui fait partie de la mouvance présidentielle, regrette ces passes d'armes et espère « que la paix des braves entre les deux hommes sera scellée bientôt ».

Fsy



Sounhadji Athoumani

POLITIQUE

Le Ridja tourne le dos à la mouvance présidentielle



Ce n'est pas tout à fait une surprise. Le 31 décembre, le Ridja, formation politique a décidé de quitter la mouvance présidentielle. Son principal leader, Said Larifou est probablement candidat aux prochaines élections présidentielles.

Alors que les dates des prochaines échéances électorales sont connues, les positions des uns et des autres commencent à se

faire connaître. C'est ainsi que dans un communiqué publié le 31 décembre, le parti Ridja a fait savoir qu'il quittait la coalition de la Mouvance présidentielle « pour pouvoir élaborer une offre politique susceptible d'assouvir son ambition de rassembler les forces vives pour l'émergence d'un nouveau discours politique, marqué par le patriotisme, des comportements plus éthiques, au renouvellement et au rajeunissement de la classe politique ».

De cette déclaration, l'on retient que le seul mot qui lie Said Larifou au président de la République est « émergence ». Pour le reste, le divorce semble être consommé depuis plusieurs semaines, ne restait que sa formalisation, c'est désormais chose faite.

Dans ce communiqué, la formation politique, reconnaît que « malgré les critiques sur les Assises nationales et les dernières réformes institutionnelles, notre pays a amorcé un début de dialogue national qui a dégagé des pistes de réflexions et de solutions sur les défis à la fois culturels, sociaux et économiques, que nous devons tous, ensemble, relever pour tourner la page d'un passé peu glorieux ». Sauf que à l'en croire, au sein de la mouvance, « le Ridja ne disposait pas d'espace de dialogue et d'échanges sur ces sujets cruciaux ».

Au-delà du divorce, se profile la préparation des prochaines échéances électorales. Selon son principal leader, Said Larifou, le Ridja « envisage d'avoir des candidats pour postuler aux élections gubernatoriales et présidentielles ». Et d'expliquer « que depuis sa création, le Ridja n'a jamais eu

l'opportunité de s'implanter sur le territoire national ». Il compte s'y exercer pour les prochains scrutins.

En erreur, sauf erreur, le candidat à la présidentielle du Ridja n'est rien d'autre que Said Larifou lui-même. Lors des dernières présidentielles, il avait fini 5ème sur 25 candidats.

La grande inconnue est de savoir avec quels partis politiques, personnalités, il compte battre campagne. Surtout qu'il se murmure de plus en plus fortement que d'autres leaders de sa formation s'apprentent à faire défection.

Toujours est-il que l'autre grand leader de la Mouvance, Houmed Msaidie, regrette quant à lui, le départ du Ridja de la coalition présidentielle. Il dit même espérer « son retour, surtout qu'il a joué un rôle déterminant lors des assises nationales, le Ridja, je le répète a sa place dans la mouvance présidentielle ». La mouvance a pour l'instant enregistré 3 défections au moins, Me Mzimba, Hamidou Karihila et Me Larifou.

Faïza Soulé Youssouf

EXAMENS NATIONAUX

L'OEC pour l'organisation et l'ONEC pour le déroulement

Les examens nationaux de fin d'année de la session 2019 auront-ils lieu ? Tout le monde est perplexe. Un conflit de compétences serait l'origine. Un chef nommé à la place d'un autre, une erreur de forme. Rien ne se dit. Et l'exécutif de Ngazidja reste ferme. Devant la presse, lundi 31 décembre dernier, le directeur de l'Office des examens et concours de Ngazidja a affirmé que son département continue à examiner les dossiers et qu'il reste confiant quant à une sortie de crise avant la fin de l'année scolaire. Une idée reprise par le conseiller technique du commissaire à l'éducation de Ngazidja.

"Les examens nationaux sont toujours organisés par deux entités à savoir le ministère de l'éducation et les commissariats insulaires », lance d'emblée Nizar Ali Idjihadi, directeur général de l'Office des Examens et Concours de Ngazidja (OEC). Ce dernier explique que les deux institutions sont représentées chacune par un office : ONEC (Office National des Examens et Concours) pour le ministère et l'OEC pour chaque île. Deux ans depuis qu'il est à la tête de l'office insulaire de Ngazidja, le directeur général de l'OEC montre que les travaux de chaque office sont bien détaillés. « Le rôle de l'OEC est de

veiller à l'inscription des candidats aux examens nationaux de fin d'année dans l'île où ils se trouvent et cela jusqu'à la numérotation du lauréat », avance-t-il. Il a tenu à préciser que c'est son département qui a la base de données de toutes les photos des futurs candidats aux examens nationaux.

Revenant sur la nomination de Kabir Illiasse pour le remplacer à la tête de son département, le chef de l'OEC regrette que le ministère de l'enseignement campe sur sa position de délocaliser le processus de ramassage des dossiers vers les locaux de l'ONEC. « Sans texte préalable qui change les structures sur place, nous avançons avec nos travaux courants. Et jusqu'aujourd'hui (ndlr Lundi) aucun travail n'a été interrompu. Nous ramassons les dossiers, les certifions et je vous dis qu'il y'a même des établissements et des candidats isolés, plus de 500, qui ont déjà déposé leur dossier », affirme-t-il avant de montrer que son département travaille dans les normes, la légalité et la légitimité. Il rappelle en retour à la population que les travaux de préparation des examens nationaux « n'ont pas été délocalisés » contrairement à ce que les autres disent. « L'Oec examine toujours les dossiers », dit-il.

Après la rencontre avec les chefs d'établissement, Nizar Ali affirme que ces derniers sont conscients de la procédure à suivre et



restent convaincus que les dossiers doivent être déposés là où ils ont été retirés notamment au commissariat à l'éducation de Ngazidja. Je suis confiant que ce conflit de compétences ne va pas durer longtemps. En tout cas, pas jusqu'en juillet. Nous continuons notre procédure et vous devez aussi savoir que l'ONEC récupère le fichier électronique de la liste à la veille des examens », observe-t-il.

Pour sa part le conseiller tech-

nique du Commissaire à l'éducation, Abdou Mbaé Djoumoi se demande pourquoi cette situation est seulement à Ngazidja mais pas dans les autres îles. Ce dernier regrette que le ministre de l'éducation soit induit en erreur par ses collaborateurs pour « leurs propres intérêts ». A cet effet, le conseiller montre qu'un ministre n'est pas habilité à affecter des enseignants ni à nommer un directeur dans une école publique. « Ici à Ngazidja,

nous avons donné certains pouvoirs aux communes concernant la nomination des directeurs d'écoles et les affectations des enseignants du primaire », précise-t-il. Actuellement, le nombre de candidats déjà inscrit pour le concours d'entrée en sixième est de 7859, 6898 pour le brevet et 7513 pour le baccalauréat.

A.O Yazid

EDUCATION

Loufti Attoumane :

"A tort, le ministère de l'éducation nationale m'a sanctionné"

Le samedi 29 décembre dernier, l'inspecteur Loufti Attoumane a organisé une conférence de presse dans le but de faire le point sur la fraude sur laquelle il a été sanctionné. Une sanction qui a causé la révocation de ce dernier au poste de secrétaire général au ministère de l'Éducation nationale.

Dernièrement, l'inspecteur Loufti Attoumane a été nommé secrétaire général au ministère de l'éducation nationale par le président Azali Assoumani. Malgré cela, il a été révoqué car faisant partie des personnes sanctionnées par le ministère pour fraude. Cette rencontre avec la presse avait comme objectif d'apporter des éclaircissements sur la fraude dont il est accusé. « Je vous ai fait venir pour éclaircir la sanction dont je suis victime. On m'a accusé à tort et on m'a blâmé », a déclaré l'inspecteur.

Ce dernier a montré qu'il était le président du jury à Mohéli d'un

examen professionnel qui comptait 15 candidats. Lors de ces examens, 10 candidats ont été admis et 4 récalés. « Après la proclamation des résultats, j'ai transféré les résultats à l'ONEC mais sans rapport. J'ai envoyé mon rapport après au doyen de l'Inspection Générale et Nationale et membre du conseil d'administration, Ali Said Ousseine, le 10 octobre dernier », a affirmé Loufti.

Quelques jours après, l'inspecteur a été sanctionné car son rapport n'était pas présenté le jour des

conseils. « Du 10 au 13 octobre s'est tenu le conseil d'administration mais on n'a pas présenté mon rapport car je l'ai envoyé tardivement », reconnaît Loufti Attoumane, avant d'ajouter que « j'ai envoyé mon rapport le 10 octobre et je pense qu'on aurait dû le présenter du 11 au 13 octobre mais on n'a pas voulu le faire. Et le ministère de l'Éducation m'a sanctionné pour fraude alors que ce n'est pas une fraude mais un manquement ».

L'inspecteur montre qu'il s'agit

d'une mauvaise volonté du ministère de l'éducation et qu'il peut le prouver. « Je suis sanctionné par l'article 9 et pourtant cet article ne sanctionne pas des manquements mais des fraudes comme la fuite des sujets, la substitution des documents et la corruption ». Devant les médias, Loufti Attoumane s'est dit victime d'injustice et de mauvaise foi. Le natif de Mohéli se dit innocent avec des preuves à l'appui.

Kamal Gamal

Déclaration du Porte-Parole suite à la convocation d'élections aux Comores

Bruxelles, 31/12/2018

La convocation du corps électoral ouvre le processus d'élection du Président de l'Union et des gouverneurs des îles autonomes aux Comores. Il requiert un environnement calme et respectueux de l'Etat de droit et des Droits de l'Homme où les récentes intimidations et

arrestations des membres de l'opposition n'ont pas leur place.

Seuls l'apaisement et un dialogue inclusif peuvent contribuer à surmonter la polarisation actuelle et créer les conditions pour des élections transparentes, crédibles et

inclusives.

L'UE renouvelle son soutien aux efforts de l'Union Africaine et se tient prête à soutenir des initiatives régionales en faveur de la paix et de la stabilité aux Comores.

La Gazette des Comores
Directeur général
 Said Omar Allaoui
Directeur de la publication
 Elhad Said Omar
Rédacteur en chef
 Mohamed Youssouf
Rédaction
 A. Mmagaza
 M.I.M Abdou
 A.O. Yazid
 Faïza Soule Youssouf
 Binti Mhadjou
 Nassuf Ben Amad (Stagiaire)
 Kamal Gamal Abdou (Stagiaire)
Chronique Sportive
 B.M. Gondet
Mise en page
 Abdouchakour Aladi Nourou
Responsable commercial
 Rahamatouallah Youssouf
Documentation archiviste
 Mariama Mhoma
Photographe / Site Web
 Mohamed Said Hassane
Impression
 Graphica Imprimerie
 www.lagazettedescomores.com
 Tel: 773 91 21/ 322 76 45

TOURISME ET ARTISANAT

Des travaux en cours sur la réactualisation du code du tourisme

L'Office National du Tourisme des Comores a organisé jeudi dernier une réunion de réflexion sur le tourisme et plusieurs propositions ont été faites pour améliorer le secteur.

Une réunion de réflexion sur le tourisme a été organisée jeudi dernier par l'Office National du Tourisme (ONTC) en présence du ministre. Cette réunion consistait à trouver des solutions pour développer le secteur en Union des Comores. Tout au long de cette rencontre, les propositions venaient de partout. « Avant cette rencontre, nous avons vu beaucoup d'acteurs du tourisme pour bien préparer cette réunion. C'est l'occasion pour nous, de vous exposer les besoins pour le développement de notre tourisme », lance le directeur exécutif de l'Office National du Tourisme des Comores, Mohamed Rachid.

Ce dernier a jugé nécessaire de commencer par le cadre législatif



qui régit le secteur du tourisme, notamment la loi promulguée depuis 2011. Une loi qui selon le patron de l'ONTC demande à être réactualisée. « Cette loi date depuis des années. Parmi nos administrateurs juristes,

certains estiment qu'elle doit être améliorée pour s'adapter aux besoins actuels du secteur », explique-t-il, avant de préciser que « dans cette loi même, il y a des articles qu'on n'arrive pas à appli-

quer aujourd'hui. Donc il y a parfois une confusion entre la loi du tourisme et celle des finances. Actuellement, nous sommes déjà au travail avec des juristes du secteur pour faire améliorer cette loi en

espérant avoir un code du tourisme qui nous permettra de promouvoir le secteur ».

Lors de cette rencontre, l'office du tourisme a montré au ministre les types de tourisme qui peuvent aider à élargir le secteur. Ils ont parlé du tourisme chez l'habitant, l'éco-tourisme et le tourisme de croisière. « Comme notre pays n'a pas des grands hôtels, il serait mieux de commencer par ces trois catégories de tourisme », dit-il. De son côté, le ministre en charge du tourisme a montré que des études sont en cours pour le développement du secteur. « Il y a eu beaucoup de propositions dans cette rencontre. Je reste convaincu que si nous arrivons à les réaliser, ça va développer le pays, car le tourisme et l'artisanat sont des vecteurs de développement », conclut le ministre.

Nassuf Ben Amad

ÉCONOMIE

Inauguration du Sanduk de Dzahadjou

Le village de Dzahadjou Hambou a procédé vendredi dernier à l'inauguration du bâtiment abritant son Sanduk. Le lancement des activités va servir, à la majorité de la communauté et ses environs, de plan de relance pour l'économie communautaire à travers des investissements en PME.

Le village de Dzahadjou a inauguré vendredi dernier son Sanduk. La cérémonie inaugurale était l'occasion de lancer les activités de cette banque communautaire qui pourrait servir de vitrine pour la relance d'une économie communautaire à travers des investissements en PME. Le président du Conseil d'Administration du Sanduk de Dzahadjou Hambou a rappelé que le bâtiment abritant l'établissement était construit depuis 1985 par la Mission Catholique de Caritas par l'intermédiaire de l'Association Culturelle des Jeunes (ACJ) et rénové et équipé à 100% par le village à hauteur de plus de 4 millions de franc comorien.

« Les Sanduk participent de manière efficace au développement économique et financier du pays. La localité de Dzahadjou se souscrit dans cette politique de développement en mettant en place cette structure pour accompagner les activités génératrices de revenus », déclare Mohamed Ibrahim. Ce dernier reste convaincu que l'ouverture de ce Sanduk va accompagner et assurer une sécurité des fonds qui restent jusqu'à présent placés sous les nattes et dans des valises à la maison. Des pratiques anciennes déjà révolues

depuis l'avènement des institutions bancaires et de micro-finance dans le pays. « La mise en place de ce Sanduk va aider la population locale et environnante à épargner et faire des économies en tirant des profits dans un avenir proche », avance-t-il, avant d'ajouter qu'« elle va permettre aux épargnants et titulaires de comptes de projeter des petits investissements en faisant recours à un emprunt dans des conditions qui seront définies prochainement ».

De son côté, le vice-président de l'Union des Sanduk a montré que leur objectif est d'instituer la micro-finance dans les différentes localités de l'archipel. « Notre objectif est de lutter contre la thésaurisation et de garantir des produits et des services financiers fiables pouvant permettre à la population démunie d'épargner davantage », lance Abdallah

Youssef. Ce dernier a montré que l'Union des Sanduk a mis en place une politique de diversification de ses produits financiers notamment la récupération des pensions de retraités au niveau des Sanduk, l'installation des « Money Gram », la mise en place d'un nouveau logiciel de système d'information et de gestion et le paiement des factures de Canal Plus. « Aujourd'hui, nos caisses commencent à prendre des airs d'institution de micro-finance digne de son nom. L'extension de ses réseaux dans nos différentes régions en constitue la preuve la plus tangible. Cependant, il nous reste beaucoup de chemin à parcourir et des efforts à fournir pour parvenir au stade d'un réseau mutualiste financièrement rentable et pérenne », conclut-il.

Mohamed Youssef



FOOTBALL : TOURNOI DE VOUVOUNI

Jacm morcelle le rêve d'Enfants des Comores

Le stade de Moroni accueille le Tournoi d'Enfants des Comores de Vouvouni, scindé en deux demi-finales. La 1ère a opposé le mardi 1er janvier 2018, Jacm et au club organisateur. De multiples occasions ont été procurées de part et d'autre. Mais, plus réaliste, Jacm a su faire sien les gestes qui font la différence : Baba (19e, 1-0) et Figo (91e, 2-0). A juste titre, ces bourreaux ont été adulés en héros.

Cette confrontation inaugurale du début de l'année s'est déroulée devant environ 800

spectateurs, plongés dans une ambiance assourdissante et hystérique, mais fair-play. Les deux adversaires se sont bien bousculés, pour valider les tickets pour la finale. Mais, jusqu'à la 19e minute, ils étaient incapables de faire la différence, malgré les multiples actions offensives procurées, ici et là. A la 20e minute, le virevoltant Baba déflore les filets vouvouniens (1-0).

Cette réalisation intensifie la cadence du jeu. Le public enflamme davantage le climat. Les incursions s'accroissent de part et d'autre. La

Jeunesse Athlétique Club de Mitsoudje (Jacm) et Enfants des Comores de Vouvouni ont rejoint les vestiaires avec ce court score.

A la reprise, de grosses pressions, fortement exercées ici et là, ont fait obstacle à une admirable expression des talents individuels, comme l'at-

tendait le public. Il a fallu patienter jusqu'aux temps additionnels pour voir les ambassadeurs de Mitsoudje morceler le rêve d'Enfants des Comores, grâce à la vivacité du surnommé Figo (91e, 2-0).

Bm Gondet

La Gazette des Comores
Le devoir d'informer, la liberté d'écrire

CULTURE

Une exposition sauvage sur le mur de Mtsangani

Aboudou Mohamed Jacques l'a fait. Son objectif attirer l'attention des passants. Pour lui, il s'agit d'une exposition sauvage qui n'a qu'un seul but, inciter les autres à en faire autant.

Reconnaissant le génie dans le domaine à l'archipel des Comores, notre interlocuteur reste convaincu que la photo doit être entreprise dans une autre dimension pour plus de perspectives. Il appelle cependant à plus de professionnalisme notamment dans la manière de les faire.

Pour lui, la photo est une passion. Une passion qui prend de l'ampleur. Aboudou Mohamed Jacques a exposé sur le mur de la Capitale sis à Mtsangani une vingtaine de photo. Son seul objectif : inciter les autres photographes en à faire autant pour faire découvrir la photo à la population. Outre l'envie de faire découvrir le

vrai visage du paysage, du relief et de la nature comorienne, le natif de Mtsangani dit l'avoir fait « Sauvage » pour redonner une autre vision aux touristes. « Le principe d'exposer sur la route, c'est d'attirer plus de vue », explique-t-il avant de montrer que « exposer dans un local n'aurait pas eu le même impact car le public aurait été phare ».

Passionné de photo depuis sa jeunesse, Aboudou Jacques est un autodidacte de la photo qui reconnaît le génie dans le domaine de la photo aux Comores. « Il y'a beaucoup de domaines à exploiter dans la photo et à inspirer le photographe », lance-t-il. Après une première ratée en 2017, ce dernier n'a pas manqué l'envie et ne s'est jamais découragé. Pour cette fois, il revient avec une « exposition sauvage » comme il le dit. Jacques se réjouit de son exposition et affirme que des personnes l'ont contacté pour lui encourager. Ici il se dit avoir réussi



sa première mission de « pousser les autres à imiter et à donner plus d'angles à la photo ».

Avec son appareil Nikon D800 d'objectif 2470 noir, Aboudou se balade sans frontière et s'est fixé un nouveau défi celui de photographier

les étoiles. Trois photos déjà faites. L'une avec vue sur Ikoni et deux autres à vue sur le port sont des images bien réussies. « Le photographe doit faire découvrir son talent au public et aux professionnels pour en tirer quelque chose », explique-t-

il. « J'ai fait des photos qu'aucun photographe n'aura la chance d'y faire et je pense que c'est le côté que je recherche dans le domaine », a-t-il poursuivi. Aboudou revient toujours avec une nouvelle idée. Son objectif avec la photo, c'est de faire en sorte que chaque photographe ait envie de faire « des photos rares et uniques ».

Côté technique, notre photographe affirme que la photo « est vaste », avec beaucoup de technique. « J'aime la photo et je continue à apprendre à travers les forums et les discussions avec les autres photographes », s'est-il confié. Aboudou Mohamed Jacques n'est pas à sa première exposition. A Paris, le natif de Moroni a tenté sa chance en compagnie du dramaturge Soeuf Elbadawi et une autre organisée par le CASM de France.

A.O Yazid

PARLEMENT

Le comité de soutien demande la réintégration d'Ali Mhadji à l'Assemblée

Lors d'une conférence de presse, le comité de soutien du député Ali Mhadji a demandé au président de l'Assemblée de réintégrer leur député au sein du parlement. Le président de ce comité explique que la Cour de Sûreté de l'Etat a achevé ses procès sans que le député Ali Mhadji ne soit convoqué pour comparaître devant cette juridiction spéciale.

Le Comité de soutien du député Ali Mhadji est revenu encore une fois sur la situation de leur député. Ces derniers appellent le président de

l'Assemblée à réintégrer l'élu de Hambou car selon eux, il est lavé de tous soupçons dans l'affaire de la main coupée de sergent Ali Radjabou. « L'immunité du député Ali Mhadji a été levée pour qu'il soit entendu dans l'affaire du sergent Ali Radjabou. Mais la Cour de Sûreté a achevé ses procès sans la convocation de notre député. Cela montre que la justice a fait son travail et a estimé que le parlementaire n'a rien à se reprocher dans cette affaire », déclare Aladine Chahid, le président du comité de soutien.

Et lui d'appeler le président de l'Assemblée à réintégrer le député

Ali Mhadji et annuler par la suite la décision qu'il a prise à son encontre. « Nous connaissons très bien le président Abdou Oussein. Nous appelons à sa sagesse car rien n'est trop tard pour bien faire », poursuit-il, avant de préciser que « un député n'a pas le droit de suspendre un député comme lui ».

Le Comité de soutien appelle le président du perchoir à respecter tous les textes avant de prendre sa décision. Ils ont fait un rappel de la situation du député Tocha Djohar,

suppléant de Fahmi Said Ibrahim à l'Assemblée. Le président Abdou Oussein avait appelé à l'ancien ministre de la justice de reprendre sa place à l'Assemblée. Mais ce dernier a refusé. Le comité soutien interpelle le suppléant d'Ali Mhadji en la personne Aboubabacar Ahamada à ne pas commettre l'irréparable. « Nous savons très bien qu'on lui demande de reprendre le siège d'Ali Mhadji à l'Assemblée. S'il le fait, ça serait une énorme erreur de sa part car si Ali Mhadji

venait à être empêché, ça sera lui qui prendre sa place de manière automatique », indique Hassan Karani. En ce qui concerne le député Ali Mhadji, le comité a montré qu'il est privé de ses droits en tant que député (salaire, crédit et carburant). Ils ont ajouté par la suite qu'il circule librement à Moroni et qu'il compte se présenter à l'Assemblée dans les prochains jours.

MY



Mayotte

à partir de
44 900 kwhf *

www.flyabaviation.com

*Tarif variable en fonction du lieu de départ



Pharmacie de garde

Pharmacie Oisis petit coulée: 763 45 97